

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre des membres
du Conseil Municipal

sous la présidence de Madame Béatrice KEMPENICH

Etaient présents tous les conseillers sauf : Mme BUGOT (proc. à M. MILAZZO), M. MARION (proc. à Mme KEMPENICH), M. BOULLEE (proc. à M. BIANCHIN), Mme ROLLIN (proc. à Mme COMBAS), Mme BASBAGILL-DIOUF (proc. à Mme SPANNAGEL), M. BERTOZZO (proc. à Mme LOUIS) Mme STAUB, M. CHAPPELLIER, Mme ZAÏD, Mme RIBU et M. SOUCHON excusés

élus : 29

en fonction : 29

présents : 18

N° 08 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations culturelles

Rapporteur : M. PIERSON

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la Commune, les associations au sens de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT ;

Vu l'article L1611-4 du CGCT ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Vie Culturelle et équipements culturels - Relations citoyennes et vie des quartiers – Santé » qui s'est réunie le 23 juin 2025.

Considérant que les subventions publiques sont nécessaires au bon fonctionnement des associations ; qu'elles concourent par leur engagement et leurs activités au dynamisme et à l'attractivité de la Commune ;

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine culturel.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

DE VERSER à chaque association la somme figurant dans le tableau ci-joint.

-0-

Il est ensuite procédé au vote des subventions, association par association.

- SCRABBLE Club : 500 € : unanimité
- Les Mots Zélés : 600 € : unanimité

M. KOPPERS ne prend pas part au vote de la subvention SHPDUF.

- SHPDUF : 400 € : unanimité

- Atout photo : 250 € : unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Thierry COTRELLE
Directeur Général des Services

Madame le Maire



Béatrice KEMPENICH